

ACADEMIE DE POITIERS

Collège Arlette GUIRADO

24 A rue du Pâtis – 17520 ARCHIAC

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 27 mars 2023

Présidence de Monsieur Eric LE NAOUR

Quorum : 13

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
1 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 2 mars 2023		3	42		
2 – Compte financier 2022		3	44, 46, 55		
3 – DGH (Mise à jour du Tableau de Répartition des Moyens)		3			
4 – Voyages		3	51, 52, 53		
5 – DBM		5	54		
6 – Acceptation de dons		4	47, 48, 49, 50		
7 – Questions diverses		6	43, 45		

Le Président,
E. LE NAOUR



Le Secrétaire,
O. LISSORGUES

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 27 mars 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A(*)	E[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	LE NAOUR Eric	P						
	Adjoint- Gestionnaire	BAZIN Arnaud	P						
	C.P.E.	PANNAUD Aurélie	P						
ELUS OCAUX	Collectivité de rattachement	GUIMBERTEAU Chantal	P						
	Collectivité de rattachement	CABRI Christophe		A					
	Groupement de communes	MAINDRON Bernard	P			SURGET Hélène			
	Commune siège	GONZALEZ Maurice	P						
PERSONNALITES QUALIFIEES		NEAU Christelle	P						
TOTAL		9	7	1					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	PICH Isabelle	P			LARCHÉ Sandra			
		RENOUARD Nathalie			E	RAFIN Bruno	P		
		MASSUYAU Alexandra	P			BRIELLE Natacha			
		BONNIER Sandra			E	GENESTE Laurent	P		
		BERTHELOT Fabienne			E	BRISSON Sandra	P		
		BARANGER Philippe		A		KERRIGUY Karine			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers,	HASNAIN Muhammad	P						
		BARITEAU François	P						
TOTAL		8	4	1	3	3			
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	LISSORGUES Olivier	P			SOUVERAIN Gaël			
		HARTMANN Solange	P			PERRUCHON Pauline			
		GARDEY Sébastien		A					
		MILLASSEAU Céline	P						
		THOMANN Emilie	P						
		BOSSUET Delphine		A					
	Elèves	DEMIER Mathias			E	COHADIER Julie			
		LAGIER Gabrielle	P			DRAGOS Ilaria			
TOTAL		8	5	2	1				
A titre consultatif		KIROUANI Fabienne	P						
		TOURAINIE Julie							

En réponse à la sollicitation de Monsieur le Principal, Monsieur LISSORGUES, représentant des parents d'élèves, accepte d'effectuer le secrétariat de séance, ce dont il le remercie.

Monsieur le Principal donne lecture de l'ordre du jour à 17h57 et propose l'ajout en questions diverses d'un point sur les conventions et contrats dernièrement parvenus.

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 2 mars 2023

Il a été rédigé par Mme BERTHELOT, représentante des Personnels enseignants.

Résultats du vote

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

18h34 : Arrivée de Monsieur GONZALEZ, Maire d'Archiac.

RUBRIQUE III. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

1. Compte financier

Madame KIROUANI, agent comptable, Monsieur LE NAOUR et Monsieur BAZIN présentent le bilan de l'exercice 2022 à partir des rapports du chef d'établissement et de l'agent comptable (en pièces jointes).

Madame GUIMBERTEAU précise qu'une réflexion est en cours au niveau de la collectivité sur les possibilités d'accompagnement des services de restauration des collèges dans le contexte d'inflation galopante.

Résultat du vote pour l'arrêt, sans réserve, des comptes de l'exercice 2022 :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

Résultat du vote pour l'affectation du résultat entre le service général et le SRH :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

2. DGH

Suite au vote de la DGH, les inspecteurs « lettres » ont proposé de réduire les HSA sur cette discipline et de proposer un BMP.

Les enseignants de la discipline ont accepté cette proposition.

Monsieur LE NAOUR présente le nouveau tableau de répartition des moyens avec un BMP de 5 h00 en lettres.

Ce nouveau tableau est conforme à la répartition votée, soit une Dotation Globale Horaire à hauteur de 357 heures : HP 324, HSA 33

3. Voyages et sorties

3-1 . Bilan du séjour de ski à Saint Lary-Soulan

Vote du projet au CA du 7 novembre 2022

(Participation familiale aux frais de séjour initialement établie à 309,00 €)

- **Destination** : Saint-Lary-Soulan (65)
- **Professeur coordinateur** : Madame Sandra LARCHÉ (EPS)
- **Public** :
 - élèves des classes de 5ème (72 participants sur 86 élèves)
 - 5 accompagnateurs
- **Objectifs du séjour** :
 - Pratique d'une activité de glisse (découverte ou perfectionnement)
 - Découverte du domaine montagnard
 - Apprentissage du vivre ensemble

- **Dates** : du lundi 6 au vendredi 10 mars 2023 (4 nuitées)
- **Modalités** :
 - Transport aller-retour en autocar grand tourisme (Chaintrier autocars)
 - Hébergement et restauration en pension complète (ULVF les Ramondies)
 - 7 demi-journées de ski
 - Accès aux équipements et animations du centre

Après validation du budget définitif et arrêt de la participation familiale à 286,00 € par enfant, un reliquat de 23 € par élève sera remboursé aux familles dans les meilleurs délais.

Résultat du vote du budget définitif du voyage :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

3-2 . Acceptation de dons

Don de 1 500,00 € du Foyer Socio-Éducatif (FSE) du collège à affecter aux recettes (Exercice 2023, compte 746800) du voyage scolaire 2023 à Saint-Lary-Soulan.

Résultats du vote pour accord:

Votants : 19 abstentions : 0 ; contre : 00 ; pour : 19.

Don de 2 977,39 € de l'Association des Parents d'Élèves du collège à affecter aux recettes (Exercice 2023, compte 746800) du voyage scolaire 2023 à Saint-Lary-Soulan.

Résultats du vote pour accord:

Votants : 19 abstentions : 0 ; contre : 00 ; pour : 19.

Don de 1 483,64 € du Foyer Socio-Éducatif (FSE) du collège Arlette Guirado à affecter en recette (exercice 2023 / compte 746800) du voyage scolaire des classes de 3ème à Saint-Pé-de-Bigorre.

Résultats du vote pour accord:

Votants : 19 abstentions : 0 ; contre : 00 ; pour : 19.

Don de 1 473,78 € du Foyer Socio-Éducatif (FSE) du collège Arlette Guirado à affecter en recette (exercice 2023 / compte 746800) du voyage scolaire des classes de 4ème à Vieux-Boucau-les-Bains.

Résultats du vote pour accord:

Votants : 19 abstentions : 0 ; contre : 00 ; pour : 19.

3-3 . Séjour activités de Pleine nature en Bigorre (niveau 3^{ème})

Vote de la programmation au Conseil d'Administration du 2 mars 2023

- **Destination** : Saint-Pé-de-Bigorre ou alentours (65)
- **Professeur coordinateur** : Madame Sandra LARCHÉ (EPS)
- **Public visé** :
 - Élèves des classes de 3ème (53 partants / 66 suite à recensement)
 - 6 accompagnateurs
- **Objectifs du séjour** :
 - Pratique d'activités de pleine nature (accrobranche, spéléologie).
 - Découverte d'activités en eaux vives (canoraft, hydrospeed, mini-raft).

- Sensibilisation à la protection de l'environnement.
- Apprentissage du vivre ensemble.
- **Dates** : Du mardi 9 au vendredi 12 mai 2023 (3 nuitées).
- **Modalités** :
 - Transport aller-retour en autocar grand tourisme.
 - Hébergement et restauration en pension complète.
 - 5 demi-journées dédiées aux activités.

Monsieur BAZIN présente le budget.

Appel d'offres en cours sur AJI :

lot n°1 = Hébergement, restauration et activités.

lot n°2 = Transport.

Résultat du vote du budget prévisionnel du séjour et de la programmation :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

3-4 . **Projet de séjour surf dans les Landes**

- **Destination** : Vieux-Boucau-les-Bains (40) ou alentours
- **Professeur coordinateur** : Madame Sandra LARCHÉ (EPS)
- **Public visé** :
 - 75 élèves des classes de 4^{ème}
 - 6 accompagnateurs
- **Objectifs du séjour** :
 - Maîtrise et techniques de base du surf et/ou du bodyboard.
 - Découverte du milieu littoral et de l'environnement océanique.
 - Sensibilisation à la protection de l'environnement.
 - Apprentissage du vivre ensemble.
- **Dates** : Du lundi 3 au mercredi 5 juillet 2023 (2 nuitées).
- **Modalités** :
 - Transport aller-retour en autocar grand tourisme.
 - Hébergement et restauration en pension complète.
 - 4 demi-journées de surf/bodyboard et 1 demi-journée libre (plage, randonnée, ...)
 - Accès aux équipements et animations du centre

Appel d'offres à publier sur AJI :

lot n°1 = Hébergement, restauration et activités.

lot n°2 = Transport.

Résultat du vote du budget prévisionnel du séjour et de la programmation :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

4 . **DBM**

DBM pour vote du CA

Exercice budgétaire 2023

Type 32 : proposition de prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement

Proposition d'un prélèvement de 5 235,86 € sur le fonds de roulement du collège, non prévu au budget initial 2023 pour :

- La prise en charge de la part des accompagnateurs au séjour d'activités de pleine nature 3ème (AP - 1 697,96 €).

- La prise en charge de la part des accompagnateurs au séjour surf 4ème (AP - 1 221,90 €).
- La prise en charge des opérations d'élagage / abattage / taille réalisées en février 2023 (ALO - 2 316,00 €).

Situation des réserves au 27 mars 2023 :

Fonds de roulement au 1er janvier 2023 : 56 196,32 €

Prélèvements inscrits au budget 2023 :

- 2 700,00 € (AP / piscine)
- 1 848,74 € (AP / séjour ski)
- 2 286,64 € (ALO / électricité)

Fonds de roulement estimé : 49 360,94 €

Résultat du vote pour l'approbation de la DBM n°2300003 :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

5 . Contrats et conventions

5-1 . Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle

Objet :

Proposition de contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'établissement et le collectif LGA (Saintes) qui définit les modalités de l'organisation de la représentation du spectacle Britannicus dans le cadre de l'opération « Théâtre au collège ».

Modalités :

La Représentation est prévue le jeudi 4 mai 2023 à la salle des fêtes d'Arthenac.

Conditions financières : cession + transport = 2 550,00 € (dont participation du Département)

Résultat du vote pour le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

5-2 . Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées

Contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC - Paris) pour le renouvellement de l'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées :

- Cadre : contrat-type conclu dans le cadre du nouveau protocole d'accord entre le MENJ, le CFC et la SEAM.
- Objet : autorisation de réalisation et de diffusion, en toute légalité et pour les usages pédagogiques, de copies papier d'extraits de publications.
- Validité : du 01/01/2023 au 31/12/2025.
- Modalités financières : redevance annuelle sous la forme d'un prix HT par élève , établi dans le cadre d'un barème comportant 2 niveaux fixés selon le volume de photocopies d'œuvres protégées distribuées en moyenne à un élève au cours d'une année (tranche 1-100 pages et tranche 101-180 pages).

Résultat du vote pour le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle :

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

20h10 : la séance est levée.